



ERREUR DE PRIX SITE CADEAUX MARIAGE

Par **samfan**, le **30/08/2014** à **21:36**

Bonjour,

Nous avons créé une liste sur un site de vente en ligne spécialisé à l'occasion de notre mariage.

Nous voulons aujourd'hui retirer les cadeaux, mais ils veulent nous facturer les articles jusqu'à 50% au dessus des prix affichés sur leur site. Pourtant il y a bien eu vente au sens juridique puisqu'une transaction a été réalisée par l'achat des invités de notre mariage.

Nous avons discuté longuement avec eux depuis 2 mois, mais ils ne veulent rien savoir. Ils nous disent que leur site est une vitrine et que les prix sont donnés à titre indicatif (clause dans leur contrat).

Or, le code de la consommation indique que les prix affichés doivent être ceux que le client paie; même s'il y a erreur de la part du vendeur.

Nous allons certainement lancer une procédure à leur encontre; mais nous souhaiterions avoir vos conseils auparavant.

D'avance merci

Cordialement,

Samuel et Fanny